Thème 3

Chapitre 14 : La gestion des risques liés à l'activité de l'entreprise

Les 4 compétences attendues :

- 1. Savoir caractériser le risque d'une situation donnée
- 2. Savoir identifier la nature juridique de la responsabilité d'une entreprise dans une situation donnée
- 3. Savoir identifier le régime juridique de responsabilité applicable à une situation donnée
- 4. Savoir mettre en œuvre une action en responsabilité

Plan du chapitre:

I / La notion de risque dans le cadre de l'activité des entreprises

II / Le principe de la responsabilité en droit

III / La responsabilité en droit civil

I / La notion de risque dans le cadre de l'activité des entreprises

Identification des 5 principaux risques pouvant concerner l'entreprise

- 1. Accidents du travail
- 2. Maladies professionnelles
- 3. Risques psychosociaux
- 4. Risques technologiques
- 5. Risques informatiques

Rôle de l'employeur dans la gestion des risques au sein de l'entreprise

Principe : Obligation de sécurité qualifiée d'obligation de résultat envers les salariés du fait du contrat de travail

Effet : Responsabilité de plein droit de l'employeur en cas d'accidents du travail

Le principe de responsabilité en droit

Définition « responsabilité » : Réparer les dommages causés à autrui du fait de ses actes

3 types de responsabilité:

- 1. La responsabilité civile imposant à toute personne de droit privé de réparer les dommages causés à autrui
- 2. La responsabilité pénale imposant à toute personne de réparer les dommages causés à la communauté (sauf l'Etat)
- 3. La responsabilité administrative imposant à toute administration publique de réparer les dommages causés à autrui du fait de son action

Etude de la responsabilité civile

Responsabilité civile contractuelle : Obligation de réparer le dommage du fait de l'inexécution ou mauvaise exécution du contrat

Thème 3

Responsabilité civile extracontractuelle : Obligation de réparer le dommage causé à autrui sans qu'il n'existe de lien contractuel entre les personnes

Modalité de réparation : Réparation en nature / réparation par équivalence (dommages et intérêts)

Etude de la responsabilité pénale

Principe : Réparer le dommage causé à la communauté suite à une infraction (contravention, délit, crime)

Fondement de la responsabilité : La légalité des crimes et délits

Modalité de réparation : Amende / emprisonnement et possibilité de peines supplémentaires (selon la nature de l'infraction)

Identification des juges compétents

Pour la responsabilité civile : Le tribunal judiciaire (ancien TGI et TI) et la chambre de proximité (dans les communes qui n'avaient qu'un TI)

Pour la responsabilité pénale :

- 1. Le tribunal de police pour les contraventions
- 2. Le tribunal correctionnel pour les délits
- 3. La cour d'assises pour les crimes

III / La responsabilité en droit civil

Les principes dénéraux de la responsable civile

3 éléments à démontrer :

- 1. Une faute contractuelle (ou non)
- Dommage
- 3. Lien de causalité démontrant que le dommage découle de la faute

3 causes d'exonération :

- 1. Cas de force majeure (élément imprévisible, irrésistible et extérieur)
- 2. Fait du tiers ayant le trait de la force majeure
- 3. Fait de la victime

Les 8 types de dommages indemnisés dans le cafre de la responsable civile

- 1. Préjudice matériel : Destruction ou dégradation d'une chose matérielle, immatérielle ou perte d'argent
- 2. Préjudice corporel : Atteinte au corps de la victime
- 3. Préjudice moral : Atteinte à la psychologie de la personne ou à un droit extrapatrimonial comme le droit à l'image
- 4. Préjudice d'agrément : Privation des plaisirs de la vie suite à un dommage corporel
- 5. Préjudice d'affection : Douleur morale suite à la perte d'un être cher
- 6. Préjudice écologique : Dégradation de la nature

Thème 3

- 7. Préjudice par ricochet : Atteinte morale ou pécuniaire suite à un préjudice principal dont la personne n'est pas la victime directe
- 8. Préjudice d'esthétique : C'est une douleur morale suite à un préjudice corporel ayant des conséquences sur le regard d'autrui

La notion de faute dans le cadre de la responsabilité contractuelle

Principe : Il y a faute contractuelle chaque fois qu'une des parties exécute mal ou n'exécute pas son obligation

Appréciation de l'existence de la faute : Appréciation en fonction de la nature de l'obligation contractuelle

Etude de la faute dans le cadre des obligations de moyen

Principe : Obligation par laquelle le débiteur s'engage à tout mettre en œuvre au risque de ne pas atteindre ce qui a été promis

Fondement de la faute : La non réalisation de l'obligation suite à l'absence de moyens

Causes d'exonération : Tous les moyens ont été mis en œuvre ; cas de force majeure, fait du tiers, faute de la victime

Etude de la faute dans le cadre des obligations de résultat

Principe : Obligation par laquelle le débiteur s'engage à réaliser ce qui a été promis quels que soient les aléas

Fondement de la faute : L'absence de résultat

Causes d'exonération : Cas de force majeur, fait du tiers, faute de la victime

La base de la responsabilité civile extracontractuelle : la responsabilité pour faute

Concept de la faute : Comportement causant un dommage et ne correspondant pas à celui qu'aurait eu toute personne lambda dans la même situation

Nature de la faute : Volontaire / négligence / imprudence

Condition de mise en jeu de la responsabilité : Faute, dommage, lien de causalité

Les 3 champs de la responsabilité (art 1242 du code civil)

- 1. Responsabilité du fait des choses dont on est gardien (notion de pouvoir de direction et de contrôle sur la chose)
- 2. Responsabilité des parents du fait de leurs enfants mineurs (dite objective)
- 3. Responsabilité du commettant du fait des employés (dite objective)